

Sans-abri : les femmes et les enfants aussi

Préfecture de Tours : la "maltraitance institutionnalisée" à l'encontre des étrangers va-t-elle se poursuivre ?

Depuis le départ de la préfète Marie Lajus, en poste depuis le 29 juillet 2020 et limogée en décembre 2022, le dialogue avec les associations locales engagées dans l'intégration des migrants n'a cessé de se dégrader. Alors qu'elle avait validé 26 des 31 demandes de titre de séjour déposés, après la nomination de son successeur, Patrice Latron, le 7 décembre 2022, tous les dossiers ont été refusés, même ceux des demandeurs les plus jeunes, pris en charge par l'ASE, qui se sont vu refuser un titre de séjour à 18 ans, y compris lorsqu'ils étaient scolarisés ou en apprentissage dans un CFA. En avril dernier, 13 associations tourangelles regroupées au sein de la Coordination Migrants ont ainsi dénoncé les manquements graves et persistants, confinant à une véritable maltraitance institutionnalisée, des services préfectoraux à l'encontre des usagers étrangers. Sa non-implication dans les questions d'hébergement d'urgence, son bras de fer avec la Mairie de Tours et les associations qui viennent en aide aux familles à la rue, mais aussi sa réputation d'homme à poigne à la rigidité excessive, ne sont sans doute pas pour rien dans la « promotion » vers l'Outre-Mer de l'éphémère préfet Latron, serviteur zélé de l'État. Le nouveau préfet d'Indre-et Loire, Thomas Campeaux, qui a pris ses fonctions le lundi 25 novembre 2024, semble quant à lui bien briefé sur le dossier sensible de l'hébergement d'urgence. Reste à savoir ce qu'il voudra ou pourra faire à ce sujet.

sources : Info Tours, 25 novembre 2024 ; France Info, 1^{er} novembre 2024

La Coordination Migrants interpelle le préfet

Pressée de pouvoir échanger avec le nouveau préfet d'Indre et Loire sur le traitement des demandes de titre de séjour, la Coordination Migrants lui a adressé le courrier suivant :

Monsieur le préfet,

Tout d'abord nous vous souhaitons la bienvenue en Indre et Loire et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2025.

Nous vous adressons ce courrier au nom des associations de la Coordination Migrants, qui œuvrent à développer l'intégration de personnes étrangères en situation régulière ou irrégulière et pour

le bien commun. Cette Coordination Migrants, composée de plus de 20 partenaires œuvrant dans le domaine se retrouve à un rythme mensuel pour partager et actualiser sa vision sur le département d'Indre et Loire. Son objectif a également été par le passé de coordonner les liens avec la préfecture, afin que les sollicitations soient limitées et ciblées. Depuis deux ans, nous n'avons plus de contact avec les services de la préfecture et nous aurions besoin d'avoir des éclaircissements sur l'application des différents textes relatifs aux demandes de titre de séjour.

L'issue d'un travail complémentaire en commun permettrait d'avancer vers des solutions sur plusieurs sujets : les difficultés économiques de certains secteurs (manque de main d'œuvre), l'engorgement des hébergements d'urgence, le développement des réseaux de survie parallèles (prostitution, trafics, travail illégal, etc.), les tensions avec certaines franges de la population.

En conséquence, nous sollicitons un rendez-vous avec vous et vos services pour, en premier lieu, faire connaissance et amorcer une discussion sur les sujets prioritaires.

En annexe de ce courrier, nous vous avons listé un certain nombre d'interrogations portant sur les conditions d'obtention des titres de séjour. Nous espérons que lors de cet entretien, vous nous apporterez aussi des éclaircissements sur les relations entre le service des étrangers, les demandeurs de titre et nos associations et qu'un dialogue pourra être établi afin de trouver des solutions concrètes aux différentes problématiques.

En effet, quotidiennement nos associations renvoient, sans solution, des étrangers, souvent sous OQTF, qui ne quitteront pas le territoire et resteront pendant des années sans droit, avec comme seule possibilité le travail illégal. Le contexte actuel est une vraie « fabrique de sans papier ».

Vous l'aurez compris, de meilleurs échanges avec vos services permettront aux nombreux bénévoles ou salariés des différentes associations de notre collectif

de pouvoir travailler sereinement et avec efficacité pour le bien des personnes en précarité, ce qui est notre responsabilité commune de pouvoir public et de citoyens.

Dans l'attente de votre réponse à notre proposition de rendez-vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coordination-Migrants.

Femmes seules et enfants à la rue : des risques permanents de viol, de violence et de mort

La situation des près de 120 000 femmes qui se trouvent, en France, sans domicile fixe est particulièrement préoccupante. Sont considérées comme « sans domicile » toutes les personnes ne disposant pas d'un logement personnel. Si 300 000 d'entre elles sont hébergées par l'État, 30 000 restent sans abri et doivent passer la nuit dans la rue.

Parmi elles, les femmes sont particulièrement vulnérables et, pour échapper aux menaces ou aux violences qui pèsent sur elles, cherchent à se fondre dans la masse ou à se rendre invisibles afin de ne pas constituer une proie.

Pendant longtemps, l'image de la personne sans domicile était celle d'un homme âgé et très désocialisé, et lorsqu'en 1993 Xavier Emmanuelli et Jacques Chirac ont créé la Samu Social, ils n'imaginaient pas une seule seconde qu'une femme puisse rester à la rue. Si jusqu'en 2015, peu d'entre elles et aucun enfant ne se trouvaient dans cette situation, aujourd'hui ont estimé que 40% des personnes sans domicile sont des femmes et il apparaît que :

> chaque nuit, 3000 femmes et autant d'enfants passent la nuit dehors ;

> la moitié des femmes sans domicile et, à ce titre, particulièrement exposées aux risques d'exploitation domestique et sexuelle, sont d'origine étrangère ;

> parmi celles qui sont nées en France, 36% ont été victimes de violence dans leur enfance, 25% sont passées par l'ASE

et 15% ont perdu leur logement à la suite de violences intrafamiliales ;

> de plus en plus de femmes enceintes ne sont pas prises en charge par le 115 (par exemple, en mai 2023, en Seine Saint Denis, 63 femmes enceintes dormaient dans la rue)

> après quelques mois passés dans la rue, toutes les femmes ont été victime de viol.

Le problème tient avant tout au manque de places d'hébergement, sur fond de crise du logement.

En France, le nombre de places d'hébergement est de 203 000 dans le parc généraliste et les hôtels sociaux (dont 11 000 dédiées aux femmes victimes de violence) et de 110 000 dans le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile (DNA). Cela n'est pas suffisant. L'hiver dernier (entre novembre 2023 et mars 2024), chaque jour, 5 833 personnes restaient sans solution d'hébergement après un appel au 115, et, fin août, 6 500 étaient dans la même situation, parmi lesquelles 1 934 femmes et 2 073 enfants. Faute de prise en charge, la moitié des sans-abris a renoncé à solliciter le 115. Il est donc nécessaire de créer 10 000 places d'hébergement supplémentaires.

La solution de l'hébergement en hôtel qui vise à pallier, dans une certaine mesure, ce manque n'est pas acceptable car elle est souvent empreinte de violence et n'est accompagnée d'aucun dispositif socio-éducatif. Pourtant, 29 000 enfants

sont logés de cette façon depuis trois ans.

Tours n'échappe pas à ce triste constat. Une étude du Cercle de silence et de l'Accueil sans frontière en Touraine (ASFT) réalisée en novembre 2024 montre qu'il y manque 1 318 places d'hébergements et un budget associé de 12 millions d'euros.

L'hébergement, s'il permet – ou devrait permettre – de répondre aux besoins d'urgence n'en demeure pas moins une solution imparfaite qui ne peut être envisager que de façon provisoire. Pourtant, un traitement administratif inapproprié empêche les personnes en situation irrégulière d'accéder, faute de droit, à un logement, et des femmes sont contraintes de rester en hébergement pendant des années alors même qu'elles vont travailler légalement tous les matins. Pourquoi ces femmes qui ne causent aucun trouble à l'ordre public et ne seront jamais expulsées, sont-elles ainsi maintenues dans ce qui s'apparente à une zone de non-droit ?

À l'hébergement, il est impératif de privilégier un logement digne de ce nom.

Pour ce faire, il conviendrait en premier lieu de poursuivre les deux plans « Logement d'abord » (de 2018-2022 et 2023-2027) ont permis à 550 000 sans-abris d'accéder à un logement.

Par ailleurs, alors qu'un manque généralisé de logement est constaté sur l'ensemble du territoire, 3 millions restent vacants au niveau national, 8 000 à Tours,

13 700 dans l'agglomération et 30 000 dans le département.

D'autre part, alors que le nombre de demandeurs de logements sociaux a augmenté de 600 000 depuis 2017, la construction de ceux-ci est passée de 120 000 par an en 2016-2017 à 82 000 par an en 2023.

D'après l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), 60% des personnes hébergées seraient aujourd'hui en situation irrégulière sans pour autant être expulsables. Une approche administrative « réaliste » de la prise en charge, au titre du droit au séjour, de cette population étrangère s'impose, en particulier

celle des migrantes, femmes seules et parfois mères, issues d'un parcours migratoire émaillé de violences qui se poursuivent une fois leur arrivée en France. La complexité et la longueur des procédures d'accès à un titre de séjour sont délétères pour les femmes exilées.

Les préconisations de La Délégation aux droits des femmes du Sénat

La Délégation aux droits des femmes du Sénat a publié, le 8 octobre 2024, un rapport intitulé « Femmes sans abri, la face cachée de la rue ». Parmi les 22 préconisations des rapporteuses, certaines nous paraissent particulièrement importantes :

> n°1 : Systématiser des analyses genrées et un questionnement des violences subies.

> n°2 : Attribuer à l'État la responsabilité de l'hébergement des femmes enceintes et des mères isolées avec un enfant de moins de trois ans.

> n°3 : Dans l'attente d'une offre de logements abordables suffisante et afin d'assurer une mise à l'abri immédiate et une prise en charge minimale d'un mois pour les femmes et les familles, créer 10 000 places d'hébergement supplémentaires.

> n°4 : Améliorer la qualité de l'offre d'hébergement, en transformant des

nuitées hôtelières en places pérennes et en développant les places adaptées aux femmes et aux familles, avec en particulier :

– davantage de places non mixtes pour les femmes isolées ;

– des places adaptées à toutes les configurations familiales, préservant l'unité familiale ;

– des lieux permettant de cuisiner, de disposer d'une intimité et d'accueillir des enfants.

> n°10 : Inclure et visibiliser dans la « grande cause santé mentale » une politique publique spécifique en faveur des femmes et notamment des femmes sans domicile.

> n°15 : Impulser un effort particulier en faveur des femmes sans domicile dans le cadre de la circulaire Valls, qui permet aux préfets de procéder à des régularisations au cas par cas.

> n°20 : Revaloriser la profession et le statut de travailleur social et développer la formation continue dans le domaine de l'accompagnement social.

> n°22 : Renforcer les soutiens financiers pluriannuels aux associations qui accompagnent les femmes sans domicile.

« La délégation a également été sensibilisée au risque de prostitution des jeunes femmes issues de l'ASE qui se retrouvent en proie aux réseaux proxénètes et ne bénéficient plus de la protection de l'enfance. Ainsi que le soulignait Nathalie Latour de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), « la question du sans-abrisme questionne également notre politique de protection de l'enfance, de prévention, de capacité à permettre des parcours différents. Nous avons des indications alarmantes sur la situation de prostitution de jeunes femmes issues de l'Aide sociale à l'enfance. »

Extrait du rapport « Femmes sans abri, la face cachée de la rue »

« La politique du Logement d'abord nécessite donc un accompagnement crucial pour aider le public féminin à accéder et à se maintenir dans son logement, une fois intégré. En effet, sans un soutien continu, elles peuvent se retrouver isolées, passant d'un cadre strict en hébergement à un logement sans suivi. Nathalie Latour, directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), a ainsi déclaré au cours de son audition par la délégation : « parfois on met un toit sur la tête de ces personnes, de ces femmes, sans penser à leur accompagnement global et à l'accès à l'alimentation. Cette absence de réponse adaptée exerce une pression, y compris sur l'espace public. »

Extraits du rapport « Femmes sans abri, la face cachée de la rue »

Des initiatives solidaires pour aider les sans-abris

Collectif pas d'enfants à la rue

À Tours, depuis l'hiver 2023, le collectif d'enseignants et parents d'élèves Pas d'Enfants à la Rue alerte sur la situation

d'au moins une dizaine de familles, souvent sans papiers, qui dorment à la rue avec leurs enfants et dénonce « l'inaction des services de l'État ». Le manque de

prise en charge de certains de ces enfants qui ont moins de trois ans est en totale contradiction avec la loi.

Des accueils spécifiques pour les femmes à la Nuitée

Chaque mardi, des dizaines de femmes qui composent le 115 dans l'espoir d'avoir une place en hébergement d'urgence, certaines finissent par arriver à la Nuitée où leur sont réservées 20 places, dans des chambres partagées à deux ou trois, en fonction de leur grandeur. Un dispositif spécifique aux femmes enceintes a vu le jour en 2021, la Mater Nuitée. Il permet à vingt femmes (ou parents) de pouvoir trouver un moment de répit après l'accouchement. Ces hébergements sont gérés par l'association Émergence.

Emmaüs 100 pour 1 : une solution solidaire pour aider les familles sans abris à avoir un toit

À Tours, l'association "Emmaüs 100 pour 1" permet à des familles sans solution d'hébergement de vivre dans un appartement de façon autonome. Une solution pour désengorger un hébergement d'urgence saturé et pour offrir un cadre de vie serein à des enfants et leurs parents qui pourraient se retrouver à la rue.

Rusudan et Youri sont arrivés de Georgie il y a trois ans avec leurs deux enfants. Débutés de leur demande de droit d'asile, ils sont sortis du CADA, centre d'accueil de demandeurs d'asile, sans solution d'hébergement. Impossible pour eux de rentrer dans leur pays. Trop dangereux mais impossible à prouver. Quand Rusudan a appris qu'elle était déboutée du droit d'asile, elle est allée confier sa peur de se retrouver à la rue avec ses enfants à ses amies d'Emmaüs de Saint-Pierre-des-Corps où elle est bénévole depuis un an et demi. « C'était très difficile. Mes enfants ont pu dormir chez un voisin à La Riche mais mon mari et moi dormions dans la voiture », se souvient Rusudan, très émue à l'évocation de cette période douloureuse. « Je ne savais pas quoi faire. Alors les autres bénévoles d'Emmaüs m'ont rassurée. »

Geneviève Fricot est la référente de la famille pour l'association Emmaüs 100 pour 1 à Tours. Elle est aussi bénévole à Emmaüs à Saint Pierre-des-Corps. « Quand on a su qu'ils dormaient dans leur voiture on s'est dit que ce n'était pas possible. On est allé voir les amis, les voisins, les connaissances. On a créé un groupe de dona-

teurs. Quand on a réuni la somme de 1000 euros mensuels nécessaires, l'association a loué cet appartement. »

Le principe est simple : une centaine d'adhérents cotisent chaque mois selon leurs moyens pour loger de manière pérenne une famille, le temps nécessaire pour qu'elle soit régularisée et qu'elle retrouve son autonomie. Il s'agit presque toujours de familles immigrantes déboutées du droit d'asile qui n'ont pas accès au logement social. « Le nombre de 100 est symbolique. Cela peut être 75 ou 150. Mais c'est très concret. Ce sont des citoyens qui tous les mois donnent une somme d'argent qui est de minimum 5 euros par mois. Et toutes ces sommes d'argent collectées permettent de payer le loyer, l'eau, l'électricité, tout ce qui est afférent au logement », explique Sophie Jouhet, présidente d'Emmaüs 100 pour 1 à Tours. Le dispositif "100 pour 1" a été créé en 2010. Porté par Emmaüs à Tours, il permet actuellement à 19 familles de vivre dans un appartement. Les donateurs s'engagent pour quatre ans à verser la même somme chaque mois jusqu'à ce que la famille soit autonome.

sources : France Info, 22 janvier 2025

Les morts de la rue

La vie « à la rue » est meurtrière. « Au moins 735 personnes sans abri sont mortes en 2023 », annonce le collectif Les Morts de la rue, mercredi 30 octobre, dans son 12e rapport annuel de recensement de la mortalité des SDF. L'association, soutenue par le gouvernement, évoque « un triste record » après un chiffre déjà inédit de 638 décès comptabilisés en 2022. Cette augmentation par rapport aux années précédentes pourrait être le reflet à la fois d'une détérioration des conditions de vie pour ces populations, mais aussi d'une amélioration du recensement. Le collectif s'inquiète d'une mortalité massive et précoce des personnes vivant à la rue, dans un habitat de fortune ou dans une structure d'hébergement. Il met en lumière un âge moyen de décès de seulement 48,8 ans contre 79,9 ans dans la population générale. Près de neuf victimes sur dix sont des hommes. Une sur deux est française. Les décès se produisent en premier lieu dans la rue et dans l'espace public (32% des cas) ou dans un lieu de soins (30%). L'hiver est la saison la plus meurtrière (31%), devant l'automne (23%), l'été (23%) et le printemps (21%). Ces décès sont occultés, parfois oubliés, alors même que le nombre estimé de personnes vivant sans domicile fixe a doublé en une décennie, atteignant 330 000 hommes et femmes. Si un tel rapport vise donc à les « rendre visibles », il n'offre toutefois qu'« une vision partielle de cette sombre réalité, car de nombreux décès attribuables au sans-abrisme nous échappent ». Le nombre réel de décès des personnes sans abri et sans logement personnel pourrait être six fois plus important selon les estimations du collectif qui se basent sur une étude de 2015.

Sources : Le Monde, 30 octobre 2024

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 25 février 2025